

Le gouvernement continue et amplifie sa politique de libéralisation de l'économie et de coupes dans la dépense publique. Le projet de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ne doit pas être un pas vers la fusion IR / CSG à laquelle nous sommes opposés car elle met en danger le financement de la protection sociale. S'y ajoute sur la forme une arrogance plus grande encore que dans la première partie du quinquennat. 49.3 pour la loi Macron, publication des décrets sur la réforme du collège au lendemain d'une grève majoritaire: nier la possibilité même d'une alternative et mépriser ouvertement tous ceux qui en sont porteurs sont au cœur de la stratégie du pouvoir. Cette stratégie est aussi rendue possible parce que le mouvement syndical comme les forces politiques de gauche peinent à faire exister et à rendre crédibles des alternatives progressistes : plus que jamais, le mouvement syndical doit être capable de créer un véritable front contre l'austérité qui trouve des débouchés politiques. Il faut aussi construire les solidarités avec les salariés et retraités grecs contre la politique menée par l'Union Européenne, la banque centrale et le FMI qui refusent tout compromis sur la dette grecque : ce combat est majeur car une victoire du gouvernement grec serait un coin enfoncé dans la politique austéraitre.

Les discours actuels sur l'immigration, dans les médias et dans les différents partis, nous présentent l'arrivée d'un plus grand nombre de migrants comme une catastrophe, la seule solution présentée étant souvent très proche de celle du FN, fermer les frontières et expulser en masse. Les mouvements migratoires récents sont liés principalement aux guerres dont certaines menées par la France.

Le discours xénophobe retentit sur nos élèves, en particulier sur les plus fragiles sur le plan financier et sur le plan culturel, qui sont justement des enfants ou petits enfants de migrants et quelquefois des migrants eux-mêmes.

La situation des élèves Sans Toit continue d'interpeller les collègues qui se sentent démunis et peu soutenus.

*La CA académique du SNES rappelle la position du syndicat (et de la FSU) pour la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'ASE et contre le détournement de la finalité thérapeutique des tests osseux pour déterminer « l'âge légal » d'un maximum de mineurs isolés étrangers et les jeter à la rue ou en prison. Or, contre l'importante campagne qui s'est développée pour l'interdiction de l'usage des tests osseux à cette fin, contre la position des syndicats et fédérations dont la FSU demandant cette interdiction, le 13 mai, dans le cadre de l'examen de la loi sur la « protection de l'enfance », le gouvernement a fait voter à l'AN un amendement ayant pour objet d'inscrire dans la loi les tests d'âge osseux. Alors que la loi sera examinée dans quelques semaines au Sénat, le SNES exige le retrait de cet amendement et réaffirme l'exigence d'interdiction de ces tests pour déterminer l'âge légal.*

*Le SNES apporte son soutien aux enseignants chiliens en grève depuis le 1° juin pour le retrait de la réforme gouvernementale des carrières et appuie leur demande d'un enseignement public, gratuit et de qualité.*

## Régionales

Le SNES et la FSU doivent interpeller les candidats aux élections régionales sur tous les dossiers en lien avec son champ de syndicalisation (lycées, orientation, mais aussi apprentissage, ...etc). Dans le cadre des nouvelles régions, le SNES doit porter à la fois son mandat de maintien des académies mais aussi faire en sorte que face à un président de région au pouvoir de fait augmenté, la voix de l'Education Nationale puisse peser. Le SNES rappelle son opposition à l'empiètement des régions sur les prérogatives de l'Etat.

## Fonction Publique

Le front syndical uni à la Fonction Publique sur la question des salaires a contraint le gouvernement à modifier et à donner plus de corps aux premières propositions faites dans le cadre des négociations PPCR .Une timide reconstruction des grilles est envisagée mais pour 2017 seulement alors qu'il y a urgence à pallier la crise de recrutement, et la création d'un 3<sup>o</sup> grade crée un débouchée de carrière supplémentaire mais serait à accès fonctionnel et non seulement ne concernerait pas tout le monde mais en plus introduirait encore davantage que maintenant la prise en compte du « mérite » pour les rémunérations. Les quelques avancées sur les grilles sont donc une invitation pour nous à continuer à porter nos revendications (en particulier augmentation du point d'indice), à faire préciser les propositions, à peser pour que davantage soit fait et que les propositions qui ne vont pas dans le sens d'une revalorisation uniforme soient combattues. L'information des collègues sur ce qui est proposé dans le cadre de ces négociations doit être faite régulièrement.

## Retraites

Le SNES dénonce le gel des pensions pour 2015 annoncé le 15 avril. Les préconisations du COR qui tendent à faire de la baisse des pensions la seule solution pour assurer l'équilibre du système des retraites sont inquiétantes. Le SNES appelle à signer les cartes-pétitions qui seront remises à l'Elysée le 1er octobre

## IMP

La répartition des IMP dans les établissements conduit de fait à la désignation d'une hiérarchie intermédiaire choisie par le chef d'établissement à laquelle nous nous opposons. Le SNES demande que davantage d'IMP soient transformées en décharges comme le texte le permet, et appelle à ce que les IMP soient attribuées aux missions qui donnaient lieu auparavant à décharges et à la coordination de discipline. Le SNES continue de revendiquer un cadrage national des IMP, qui puisse flécher les IMP sur des missions de coordination en fonction notamment du nombre des enseignants dans une discipline.

## REP +

D'après les remontées que nous avons des établissements REP +, les tentatives d'imposer une comptabilisation des heures de présence au collège sur un temps identifié avec ordre du jour imposé dans les établissements REP + au prétexte de la pondération semblent plus nombreuses qu'avant la rentrée 2014 dans les préfigurateurs. Le SNES a lutté dans la CAPA des certifiés pour faire reconnaître par le rectorat que le fait de ne pas venir à ces réunions n'entachait en rien la manière de servir et ne pouvait justifier une stagnation de la note administrative, cette prise de position du rectorat en faveur du collègue doit être popularisée auprès des enseignants affectés en REP+ pour les soutenir dans leur refus de se laisser imposer une quelconque comptabilisation d'heures de concertation.

## TZR :

Les circulaires d'applications des décrets d'août 2014 distinguent, une fois encore, dans les faits les TZR affectés à l'année et les TZR en courte et moyenne durée, ces derniers ne pouvant prétendre par exemple aux heures de décharge pour service partagé. Le rectorat a toujours justifié cette distinction en s'appuyant sur le décret de 1999 qui fixe notamment le versement des ISSR.

A minima, la revendication que tous les TZR bénéficient de l'ensemble des dispositions des nouveaux décrets sans distinction du type d'affectation doit être portée par des actions coordonnées au niveau national (pétition ...). Mais surtout le SNES doit demander une remise à plat du système indemnitaire prévu par le décret de 1999, en reprenant les mandats fixés dans les congrès précédents (indemnité fixe pour tous les TZR pour compenser la pénibilité des missions, revalorisation de l'indemnité ...), remise à plat qui serait la seule garantie d'une réelle reconnaissance des missions des TZR.

## Action / réforme du collège

Le SNES rappelle que la réforme Belkacem du collège s'inscrit dans la même logique que la réforme Chatel des lycées

Le SNES est parvenu à construire un mouvement d'ampleur contre la réforme du collège. Malgré cela, la réforme est maintenue en l'état par la Ministre. Par ailleurs, la confiscation du débat par les politiques au niveau médiatique a été frappante, ce qui renvoie en partie à des problèmes de communication : analyse et développement sont importants mais il faut aussi avoir une communication plus tranchée, plus simple et plus en phase avec les attentes de la profession. Le SNES doit davantage faire le lien entre cette réforme et celle des programmes et de l'évaluation. La fin programmée des diplômes nationaux, l'augmentation du contrôle continu, la nouvelle forme « sociée » des épreuves doivent être dénoncées. Enfin, dans les nouveaux programmes, le numérique semble devenir une fin en soi plutôt qu'un outil pour apprendre, cela pose problème.

Le SNES rappelle qu'il fait du combat contre cette réforme l'axe majeur de son action tant cette réforme attaque le coeur de l'identité du second degré et ne résoudra aucune

des difficultés du collège. Cette réforme favorisera les collèges privés: le SNES doit dénoncer la concurrence déloyale que constitue l'enseignement privé financé sur fonds publics. Il s'agit cependant de lier cette question à tous les problèmes qui se posent dans le second degré, autour de la question de la défense de la liberté pédagogique et des revendications de baisse du temps de travail pour les enseignants.

Contre cette réforme, les personnels d'enseignement du second degré ne gagneront pas seuls: les parents, y compris ceux des élèves actuellement dans le premier degré, les citoyens: tous doivent continuer à être informés des réalités de la réforme et mobilisés à notre initiative. Nous devons amplifier le travail fait dans les journées comme le 4 juin à destination de la population. On peut dire que les parents sont assez bien informés, il s'agit désormais surtout de les mobiliser. Le travail intersyndical doit être poursuivi sans que celui-ci ne retarde trop les prises de décision.

L'essentiel du plan d'action doit être construit autour d'une manifestation nationale à Paris début octobre. C'est une manifestation à l'initiative de l'intersyndicale mais très largement rejointe par la population qu'il nous faut construire, ce qui implique:

- l'annonce de sa date le plus tôt possible
- une plate forme centrée sur l'opposition à la réforme du collège qui dénonce en priorité les logiques d'autonomie des établissements génératrices d'inégalités entre établissements et de mise en concurrence des enseignants, et demande donc également la remise en cause de la réforme des lycées.
- des visuels, des slogans et un tract qui pourrait être distribué largement à la population (marchés, ...etc) pour préparer cette manifestation qui parlent facilement à des non enseignants
- de donner à voir dès fin juin et sur tout le mois de septembre la préparation de cette manifestation: large campagne d'affichage public, campagne médiatique
- de faire courant septembre sur la même semaine, avec un cadrage national fort, dans chaque département un meeting revendicatif en soirée
- d'appeler à rejoindre les manifestations régionales des professeurs de langues le samedi 27 septembre.
- de se mettre en capacité de décider très rapidement d'un appel à la grève fin septembre en consultant les s1 dans la toute première semaine de rentrée.

La CA académique de début septembre sera élargie aux s1

## Préparation du congrès

L'année scolaire prochaine sera celle de deux congrès, celui de la FSU puis celui du SNES. La préparation de ces deux congrès doit être l'occasion de faire exister dans les établissements les débats de notre organisation, ce qui nécessitera de les expliciter et d'en identifier un petit nombre. D'une part, le congrès du SNES peut être l'occasion de faire débattre la profession de la manière dont elle voit l'avenir de l'école en général et du collège en particulier: être à l'initiative de ce débat rendra aussi le SNES plus fort et plus crédible dans sa lutte contre la réforme du collège. Cela doit être l'occasion aussi de discuter avec la profession des réformes qu'il faudrait mettre en œuvre pour qu'une concertation, un travail en équipes non contraints et une prise en compte des besoins et demandes des équipes existent: place du conseil pédagogique, temps de concertation identifiés dans les services, ...etc. D'autre part, le congrès de la FSU doit être l'occasion de mettre en débat au plus près du terrain les perspectives de recomposition syndicale que nous nous sommes fixés dans nos congrès précédents.

Votes :

Pour : 27 Pour / Contre : 2

Vote dissocié sur les deux paragraphes en italique :

Pour : 27 / NPPV : 2